



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 351-2018 CONCERNANT LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le conseil a adopté par résolution le règlement 351-2018 concernant la prévention en matière de sécurité incendie ;

QUE le règlement 351-2018 est entré en vigueur conformément à la loi, le 10 octobre 2018 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 10 octobre 2018

Camille Primeau LL. B., LL. M.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe